



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 71770

Texte de la question

M. Gérard Voisin attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'éventualité d'un élargissement des activités de La Poste au champ de l'assurance de dommages à l'occasion de la renégociation de son contrat de plan avec l'Etat. Cette perspective inquiète vivement les acteurs privés de l'assurance et, ce, à juste titre, car La Poste ne supporte pas les mêmes contraintes et les mêmes charges. Ainsi, La Poste bénéficie d'un abattement de 85 % sur les bases de la taxe professionnelle. Son intervention en dehors de conditions de concurrence équitables viendrait fortement déstabiliser un secteur d'activité déjà saturé et en faible croissance. Elle provoquerait la destruction de milliers d'emplois et d'un réseau présent sur l'ensemble du territoire qui entretient une relation de proximité avec ses clients, garantie de son efficacité. Il lui demande donc de bien vouloir rassurer les 15 000 agents généraux d'assurance et leurs 30 000 collaborateurs en veillant à ce que les activités de La Poste dans les domaines des services financiers et d'assurances soient strictement encadrées, dans le respect du droit de la concurrence.

Texte de la réponse

Les discussions relatives au prochain contrat de plan entre l'Etat et La Poste s'attachent à définir les orientations stratégiques de l'entreprise en vue de lui permettre de poursuivre son développement en s'adaptant aux évolutions de son environnement et d'assurer ainsi, dans les meilleures conditions, le service universel postal et ses missions d'intérêt général. Dans le cadre de ces discussions, le Gouvernement considérera bien entendu avec une attention toute particulière les possibilités d'évolution des activités de La Poste dans des domaines tels que l'assurance dommages ou le crédit à la consommation, à partir d'une analyse de la stratégie industrielle souhaitable pour La Poste, dans le souci du maintien des conditions de l'équilibre du secteur bancaire national et de celui de l'assurance, et dans le respect des règles de la concurrence.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Voisin](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71770

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 janvier 2002, page 131

Réponse publiée le : 18 février 2002, page 925